

30 janvier 2020

COPIL Puy de Wolf

Zone Spéciale de
Conservation
FR 730 0873

Communauté de Communes Bassin
Decazeville - Communauté
Maison de l'Industrie - BP 68
12 300 Decazeville
Tél. 05 65 43 95 00
Fax. 05 65 43 27 64

Marine PETIT
Responsable du Pôle Culture et
Social



CPIE du Rouergue
25 avenue Charles de Gaulle
12100 MILLAU
Tel : 05 65 61 06 57 - Fax: 05 65 60
26 02

Elsa MARANGONI
Chargée de mission en environnement
Remplacée pour ce COPIL par
Marie-Hélène JULHES, Directrice



ROUERGUE

www.cpie-rouergue.com



PRÉFET
DE L'AVEYRON

Compte-rendu COPIL

- 30 janvier 2020 -

Présents :

Josiane Lagarrigue-Castes, adjointe mairie de Firmi, présidente
Marie-Hélène Julhes, CPIE du Rouergue – animatrice du site
Eric Barthez, DDT de l'Aveyron
Nathalie Charpiat, DDT de l'Aveyron et représentant la Préfecture -
Jean-François Angles, Président du CDOS de l'Aveyron
Nathalie Blondel-Baur, Amis des sciences de la Terre et AMBA
Yves Bouyssou, Trésorier Société de chasse de Firmi
Matthieu Communeau, service action culturelle Decazeville Communauté
Gérard Marragou, Co-Président VCAN
Eric Rouquette, Co-Président VCAN Firmi
Marie-Charlotte Martiny, chargée de projets territorialisés Chambre d'Agriculture
Marine Petit, Responsable du Pôle culture et social Decazeville Communauté
Michel Thomas, Vice-Président Société de chasse de Firmi

Excusés : Lesly Campourcy, chargée de mission LPO Aveyron – Elsa Marangoni,
chargée de mission CPIE du Rouergue - Emilie Robert chargée de mission transport et
patrimoine Decazeville Communauté

Ordre du jour :

- Rappel contextuel
- Bilan des actions engagées en 2019
- Point étape mise à jour du DOCOB
- Prévisions d'actions 2020 et sentier botanique
- Communication
- Calendrier de travail
- Questions diverses

Marie-Hélène Julhes, Directrice du CPIE, remplace Elsa Marangoni, en congés maternité.

Rappel contextuel du site

Le point contextuel (cf.ppt) a été présenté par Marie-Hélène Julhes du CPIE du Rouergue, qui a rappelé les caractéristiques du site, les éléments d'intérêt du site et l'organisation de la gouvernance, ceci afin de présenter le site et ses particularités aux différentes personnes qui participaient pour la première fois à ce comité de pilotage.

Suite à la révision du DOCOB il n'y a pas d'habitat naturel supplémentaire, ni en moins. La cartographie des habitats n'a pas elle non plus évolué.

Au niveau de la gouvernance, le site est porté par la CC « Decazeville Communauté » depuis 2012 et animé par le CPIE depuis 2004. Nathalie Charpiat précise que la réglementation impose un renouvellement triennal (en application de l'article R 414-8-1 du code de l'environnement), par les représentants des collectivités territoriales et leur groupement, membres du COPIL, **de la structure porteuse et de la présidence**. 2020 étant une année particulière avec la tenue des élections municipales et Josiane Lagarrigue-Castes indiquant qu'elle ne se représentera pas, Nathalie Charpiat propose de convoquer un Comité de Pilotage extraordinaire, après les élections, afin de procéder à ces renouvellements.

Bilan 2019

- **Assistance administrative**

Le CPIE du Rouergue, dans ses missions d'animation, assiste administrativement la Communauté de communes Decazeville Communauté à travers des réunions et des échanges avec la DDT ou les personnes en charge du site au sein de la CCDC.

Nathalie Charpiat, en charge de l'animation du réseau N2000 pour le département à la DDT présente Eric Barthez qui, depuis septembre 2019, a remplacé Serge Bouteiller au poste de chef de l'unité milieux naturels, biodiversité et forêt.

- **Sensibilisation et communication**

Marie-Hélène Julhes présente les animations réalisées en 2019. Deux ont dû être annulées suite à un arrêt maladie d'Elsa Marangoni. Elles ont été remplacées par la participation à la

Fête de la Science le 12 octobre, organisée cette année à Decazeville. Ainsi 75 personnes ont pu être informées sur le stand de présentation du site.

Par ailleurs Elsa Marangoni et Mathieu Communeau ont encadré une sortie avec le Club de randonnée de La Primaube (42 personnes) dont une partie des membres souhaitait plutôt marcher et non suivre une animation plus statique. Les animateurs ont fait plusieurs ateliers avec plusieurs groupes, essayant de répondre aux attentes de tous. Elsa propose de garder cette idée de proposer une sortie plus sportive basée sur la randonnée pour varier les approches et donc les publics.

D'une manière générale les animations proposées pour faire découvrir le site ont toujours beaucoup de succès, grâce notamment à une très bonne communication de la CCDC. Pour une bonne qualité d'encadrement, les sorties sont désormais plafonnées à des groupes de 40 personnes pour deux animateurs.

Au niveau des scolaires, le site du Puy de Wolf est visité chaque année par des collégiens dans le cadre du programme du Conseil Départemental Collégi'ENS. En effet le site est répertorié dans les ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département. Chaque année, le Département lance un appel d'offre par site (une vingtaine) pour rechercher un prestataire qui réalise une demi-journée d'animation auprès de chaque classe de 6^o inscrite, le plus souvent du collège de Firmi pour le site du Puy de Wolf. Le CPIE répond à ces appels d'offre en partenariat avec la LPO mais le binôme n'est pas toujours le prestataire retenu.

Mme Blondel-Baur explique que le Jardin de l'Aubrac a une convention directement avec le Département pour réaliser les animations collégi'ENS sur son site. La CCDC se rapprochera du Département pour voir si une telle convention pourrait également être établie avec la CCDC.

• **Suivi scientifique**

Les ourlets à Brachypode sont très recouvrants sur certaines parties du site. En 2018, le CBN MPM a mis en place un protocole de suivi de ces ourlets à Brachypode pour étudier leur évolution : trois lignes de transects de suivi ont été mises en place, représentant l'état zéro.

Les transects ont été choisis pour traverser des zones représentatives du site et semblant potentiellement en cours d'ourlification : 2 transects concernent le Brachypode. 1 transect concerne la Molinie. Des portions de landes à Cytisus ont aussi été traversées pour en évaluer la dynamique également.

Elsa n'a pas pu réaliser un suivi en 2019, il sera fait en 2020.

Les représentants de la Société de chasse de Firmi indiquent que le site du Puy de Wolf est classé « réserve de chasse », de ce fait la chasse y est interdite depuis 40 ans (le sol étant principalement rocheux il y aurait risque de ricochets des balles). Les randonneurs peuvent donc s'y promener toute l'année en toute quiétude et même observer les nombreuses espèces de gibier qui passent par le site (perdrix, lièvres...).

• **Incidences**

Aucune manifestation ou projet soumis à évaluation des incidences n'a concerné le site durant l'année 2019. Cependant, plusieurs activités générant une fréquentation sur le site, potentiellement dommageable pour les habitats naturels ont eu lieu :

- Visites guidées : encadrées par le CPIE et la Communauté de communes. Ces visites se déroulent pour l'essentiel à partir du chemin principal situé au sommet du site. Les

recommandations liées à la préservation des espèces et habitats sont systématiquement données.

- Ronde du Puy de Wolf organisée par le VCAN de Firmi : il s'agit d'un évènement annuel de type course pédestre et randonnée, organisé par le VCAN de Firmi.

Des recommandations ont été faites par le passé aux organisateurs, notamment lors d'une réunion avec la DDCSPP en juin 2014. L'inscription du site en tant que site Natura200 a bien été indiquée dans le règlement de course. Cependant Elsa Marangoni a constaté la présence de cairns qui pourraient modifier le milieu s'ils étaient multipliés. Les organisateurs indiquent qu'il n'y en a qu'un seul au sommet et qu'il n'a pas été créé par eux. Ils balisent avec de la rubalise qu'ils enlèvent dès la fin de la manifestation.

Les organisateurs proposent que quelqu'un soit présent lors de la manifestation (9 mai 2020) pour présenter, sur un stand et/ou au micro avant le départ (devant la mairie de Firmi) les caractéristiques du site et les consignes de préservation. La tenue d'un stand permettrait aux coureurs mais aussi aux accompagnants de s'informer et d'échanger avec les animateurs du site (Elsa ou Mathieu). Pour 2020, Elsa sera encore en congés maternité mais la proposition est retenue, elle sera mise en œuvre dans la mesure du possible.

Dans tous les cas, les organisateurs installeront l'exposition qui présente le site (à récupérer auprès de Mathieu Communeau).

Ils aimeraient également pouvoir remettre dans le dossier des 200 participants un exemplaire de la plaquette du site. Il en été imprimé 500 exemplaires ; donc soit un budget complémentaire permet de refaire des plaquettes en nombre suffisant pour en donner chaque année 200 aux participants de cette manifestation, soit environ 50 seront proposés aux organisateurs. M. Angles du CDOS propose au CPIE d'étudier la possibilité d'en réimprimer.

• Outils de communication

Plaquette de présentation

Afin d'actualiser et de simplifier la plaquette de présentation qui datait de 2007, le CPIE du Rouergue a réalisé une nouvelle plaquette qui a été validée par la DDT. Elle est présentée aux membres du COPIL (cf. annexes du présent CR).

Mme Petit s'étonne que n'apparaisse pas le sentier qui permet d'accéder au sommet du Puy. La carte présente plutôt les habitats d'intérêt communautaire et il n'y a pas de sentier bien délimité qui permet d'accéder au sommet. Le sentier botanique n'est quant à lui pas encore finalisé.

Mme Petit propose que des plaquettes soient disponibles à l'Office de Tourisme mais également chez les commerçants qui peuvent jouer le rôle d'ambassadeur du site.

Site internet

Au niveau du site internet, le CPIE du Rouergue met régulièrement à jour les actualités et les bilans. Le nouveau DOCOB sera mis sur le site lorsqu'il aura été validé par le Préfet.

Mme Charpiat demande que les logos présents sur la page d'accueil soient vérifiés et actualisés (notamment Europe, Région).

Mme Lagarrigue-Castes propose qu'un lien soit fait vers le site de la CCDC.

Sentier botanique

Il a été réalisé à partir de 10 espèces de plantes présentes sur le site. Pour visualiser le sentier et avoir accès aux différentes stations il faut télécharger l'application sur un smartphone ou une tablette, puis rechercher le nom du sentier. Le point de départ est actuellement positionné au sommet du Puy de Wolf, il sera déplacé pour être sur le point bas, derrière la Zone Industrielle car le sommet pose un problème de stationnement et il n'est souhaitable d'inciter les visiteurs à s'y rendre en voiture. Chaque station correspond à une espèce ; si on clique sur l'espèce, une fiche de présentation assez succincte apparaît et permet d'accéder à 4 onglets complémentaires : une fiche smart'flore qui comprend les caractéristiques botaniques, habitats écologiques, usages et propriétés ; une galerie photos ; une fiche wikipédia, un lien vers e-flore. (cf. annexes du présent CR)

Mme Blondel-Baur propose que soit indiqué sur la fiche de présentation de l'espèce son statut de protection.

- **Participation au réseau des opérateurs Natura 2000**

Mme Julhes participera à la prochaine réunion d'information départementale des opérateurs de sites N2000 le 10 mars prochain à la DDT.

Mise à jour du DOCOB

Suite au COPIL extraordinaire du 2 octobre 2019 qui a permis la validation de la mise à jour du DOCOB, celui-ci a été corrigé. Il va maintenant devoir être validé par la DDT, puis la DREAL puis au final par le Préfet qui prendra un arrêté courant 2020.

Le DOCOB révisé pourra alors être mis sur le site de l'INPN.

Programme 2020

Les priorités pour 2020/2021 sont les suivantes :

- Animation du site
- Prise de contact avec les nouveaux élus, clarification du foncier (fiche action docob prioritaire)
- Sensibilisation et communication auprès d'un public varié
 - Visites guidées lors d'opérations nationales
 - Permanence/stand
 - Diffusion de la nouvelle plaquette
- Sentier botanique : Finalisation du sentier botanique virtuel smart'flore (conventions avec les propriétaires pour les droits de passage,...) et réflexion sur sa matérialisation (éventuellement un contrat « NiNi » pourrait aider à 80% le financement de panneaux

ou bornes avec reste à charge de 20% pour la collectivité – dossier à déposer entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre).

Mme Laggarigue-Castes précise qu'une convention existe déjà avec un agriculteur pour le droit de passage du GR65. Elle pourra peut-être être étendue.

Répartition de l'animation 2020/2021

Ci après le prévisionnel pour l'animation du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 :

Animation pour les actions non-contractuelles

- Amélioration des connaissances du foncier du site : 2 jours

Information, communication et sensibilisation

- Mise à jour du site internet, Presse, radio : 2 jours
- Fabrication des supports du sentier botanique : à préciser
- Sentier botanique finalisation et inauguration : 4 jours
- Visites guidées : 3 jours
- Participation au réseau des animateurs : 2 jours

Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site : 4 jours

Pour un total de 17 jours (programme réduit/congés maternité d'Elsa Marangoni)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 12h30